

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présente mes meilleurs vœux 2017
pour vous et votre famille.
PIERRE RIBEAUD.

■ ADOPTION DÉFINITIVE DE PLUSIEURS TEXTES IMPORTANTS POUR LES FRANÇAIS

Lors de cette dernière semaine de travail à l'Assemblée Nationale, avant une interruption des travaux parlementaires jusqu'au lundi 9 janvier, nous avons adopté de façon définitive plusieurs textes importants :

Le budget 2017 : baisse d'impôts et soutien à l'activité économique

Le texte valide en premier lieu les choix budgétaires effectués dans la continuité des années précédentes : une trajectoire de finances publiques crédible et maîtrisée, avec un objectif de réduction du déficit public à 2,7% du PIB en 2017, pour la première fois depuis 10 ans sous la barre des 3% ; une dette publique stabilisée à 96,1% du PIB, contre 89,6% en 2012 et 64,4% en 2007.

Comme en 2016, l'année 2017 devrait permettre à la fois une baisse du déficit et une baisse des impôts. Pour 5 millions de contribuables, la réduction d'impôt de 20% sera une réalité dès le mois de janvier 2017.

Avec un gain moyen de près de 200 € pour les foyers bénéficiaires, c'est une mesure forte pour redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes.

Pour les entreprises, le taux d'impôt sur les sociétés baissera progressivement pour atteindre 28% en 2020.

Le CICE passera quant à lui de 6% à 7%. Le secteur associatif pourra également bénéficier d'un crédit d'impôt de taxe sur les salaires de 4%.

Le budget prévoit aussi l'engagement de 7 milliards d'euros de moyens supplémentaires alloués à l'école et l'enseignement supérieur (3 milliards d'euros de moyens nouveaux), la sécurité (près de 2 milliards d'euros) et l'emploi (2 milliards d'euros).

Le projet de loi de finances pour 2017, c'est aussi l'instauration, historique, du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1^{er} janvier 2018. Il constitue un réel progrès pour les contribuables français en mettant fin au décalage d'un an entre la perception des revenus et l'imposition afférente.

La loi Egalité-Citoyenneté : trois priorités et de nouveaux droits

Cette loi consacre trois priorités indispensables pour retisser les liens de la communauté nationale :

- la citoyenneté et l'émancipation des jeunes (création de la réserve civique, du congé d'engagement, reconnaissance de l'engagement étudiant, généralisation du service civique) ;
- le logement, pour lutter contre la « ghettoïsation » de certains quartiers (renforcement de la loi SRU, rendre plus juste les critères d'accès au logement social, nouvelle offre de logements sociaux à bas loyers, ...) ;
- l'égalité réelle (droits nouveaux pour les conseils citoyens, diversification de l'accès à la fonction publique, sanctions accrues en cas de négationnisme, d'apologie de la traite négrière et de l'esclavage, de sexisme, de bizutage ; droit à la restauration scolaire pour tous les enfants ; suppression du livret de circulation pour les « gens du voyage »,...).

La loi Montagne II : de nouvelles avancées

Le texte comporte trois objectifs principaux :

- moderniser les dispositifs et les instances de gouvernance actuels des massifs de montagne et conforter les moyens de leur essor et de leur préservation ;
- adapter la manière dont les politiques publiques appréhendent les territoires de montagne, pour compenser les contraintes géographiques, valoriser leurs atouts (qualité de vie, emploi et loisirs) et mobiliser leur potentiel d'innovation ;
- répondre aux besoins de la vie quotidienne des habitants, entreprises et usagers, tout particulièrement dans l'accès aux services publics, aux soins, aux transports ou aux services numériques.

■ PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : DES MESURES RENFORCÉES

Bruno Le Roux, Ministre de l'Intérieur, et Jean-Jacques Urvoas, Garde des sceaux, ont présenté ce mercredi 21 décembre en conseil des ministres un projet de loi relatif à la sécurité publique.

Ce projet de loi instaure des mesures renforçant la protection des forces de sécurité intérieure et la sécurité juridique de leurs interventions :

- Un cadre commun d'usage des armes est défini pour les forces de sécurité, visant à unifier les règles applicables et à les adapter aux situations auxquelles elles font face de plus en plus fréquemment.

- Il s'appliquera aux policiers et gendarmes, ainsi qu'aux douaniers et militaires déployés dans le cadre de l'opération Sentinelle.
- Ce cadre vient compléter la loi Urvoas de juin 2016 qui répondait aux situations en cas de « *périple meurtrier* », il s'agit du cas où des terroristes viennent de commettre un attentat, sont en cavale et sont susceptibles de tuer à nouveau des passants ou des otages.
- Ces dispositions sont conformes aux jurisprudences de la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Cour de cassation notamment quant à la condition d'absolue nécessité et de stricte proportionnalité.

- Les policiers et les gendarmes pourront être autorisés, sous certaines conditions, à s'identifier par un numéro d'immatriculation administrative, en lieu et place de leur état civil, conformément à leur revendication.

- Il s'agit d'assurer la protection de l'identité des policiers et des gendarmes lorsque leur révélation constituerait un danger pour eux-mêmes ou leur famille.
- Dans les cas exceptionnels où la connaissance de l'état civil de l'enquêteur serait indispensable à l'exercice des droits de la défense, le juge pourra ordonner la révélation de ces informations.

Le projet de loi comporte également diverses dispositions :

- Les peines pour outrage à agent dépositaire de l'autorité publique seront doublées pour être alignées sur celles encourues en cas d'outrage à magistrat. Le gouvernement répond ainsi à l'une des revendications fortes des agents des forces de sécurité ;

- S'agissant de la sécurité pénitentiaire : il permet aux personnels de surveillance d'intervenir sur l'ensemble du domaine pénitentiaire en cas de comportement faisant craindre la commission d'infractions portant atteinte à la sécurité de l'établissement, et de lutter contre les projections d'objets illicites en détention (stupéfiants, téléphones...) ;

- Il tire les conséquences des enquêtes administratives concernant des salariés occupant des emplois en lien direct avec la sécurité des personnes au sein de certaines entreprises de transport ;

- Il ouvre de manière encadrée la possibilité d'un armement des agents de sécurité privée exerçant des activités de protection des personnes, lorsque la personnalité protégée est exposée à des risques exceptionnels d'atteinte à sa vie. Il permet dans le même temps de renforcer l'encadrement et la formation de ces agents ; ...

■ REVALORISATION DU SMIC ET PRIME D'ACTIVITÉ

La Ministre du travail a présenté ce lundi 19 décembre aux représentants des organisations syndicales et professionnelles les modalités de revalorisation du Smic pour l'année 2017.

Le taux horaire du Smic brut sera revalorisé de 0,93% pour atteindre 9,76€ de l'heure à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le montant mensuel du Smic sera ainsi porté à 1 480€ bruts par mois pour un temps plein, soit 1 153€ nets par mois (environ 11€ de plus par mois qu'en 2016).

La revalorisation annuelle du Smic est conditionnée par 2 paramètres :

- l'évolution annuelle de l'indice des prix (hors tabac) des 20% de ménages les plus modestes ;
- la moitié de l'évolution annuelle du pouvoir d'achat du Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE).

Le pouvoir d'achat des salariés reste une priorité forte du gouvernement et sera soutenu par d'autres leviers :

- Il sera notamment renforcé par la baisse supplémentaire de 1 milliard d'euros de l'impôt sur le revenu, qui profitera à plus de 5 millions de foyers fiscaux dès janvier 2017.
- En outre, la prime d'activité, déployée depuis près d'un an, bénéficie aujourd'hui d'un taux de recours élevé (60% contre 30% seulement pour le RSA activité), ce qui lui permet de toucher déjà plus de 3,7 millions de foyers.

- Cette prime représente un gain de pouvoir d'achat substantiel pour les plus modestes : le montant moyen versé s'élève à 165 € par mois, soit plus de 15 % du revenu d'activité mensuel moyen des bénéficiaires.
- Pour un célibataire au SMIC, la prime d'activité représente plus de 130€ par mois, soit un gain net d'impôt de 12 % (plus d'un 13^{ème} mois pour ses bénéficiaires) ; et pour un parent isolé au Smic, le gain est de 300€ mensuels, soit un « coup de pouce » de 25% pour les bénéficiaires.

■ TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE - LES BONS RÉSULTATS DE LA FRANCE

L'association Transparency international France a dressé un bilan positif des actions en faveur de la transparence de la vie publique mises en place depuis 2012.

Elle souligne ainsi des « avancées majeures » sur plusieurs sujets importants, tels que la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la délinquance économique et la protection des lanceurs d'alerte.

Transparency salue notamment la publication des patrimoines des décideurs publics en début et en fin de mandat ou la limitation du cumul des mandats, qui doit entrer en vigueur en 2017.

Par ailleurs, pour l'association, le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale produit aussi « ses premiers résultats », grâce notamment au renforcement de l'arsenal législatif qui a permis des redressements fiscaux et des sanctions d'un montant record en 2015.

L'adoption d'un dispositif « complet et solide » de protection des lanceurs d'alerte contribue de « façon significative à hisser la France au niveau des meilleurs standards internationaux en la matière ».

■ INAUGURATION DU NOUVEAU VIVAL - DIMANCHE 18 DÉCEMBRE À LA TERRASSE



Je me suis rendu dimanche matin à l'inauguration du nouveau Vival de La Terrasse.

Je venais en quelque sorte en voisin, ma permanence parlementaire étant située de l'autre côté de la place.

Malgré le froid glacial, les villageois avaient répondu présents à l'invitation du nouveau gérant Paulo Vila Verde.

J'ai exprimé ma satisfaction de voir que ce commerce avait été repris par un jeune entrepreneur dynamique et serviable. J'ai également souligné la variété des produits de qualité proposés à des prix raisonnables et les nombreux services rendus (livraisons, dépannage en pains et viennoiseries, rayon charcuterie à la coupe). Je souhaite plein succès à ce commerce de proximité qui met de la vie au cœur du village.

■ REPAS DE NOËL DES ANCIENS – DIMANCHE 18 DÉCEMBRE À SAINT-MARTIN-LE-VINOUX



Dimanche midi s'est déroulé dans la salle JMK le traditionnel repas de Noël offert aux Anciens de la commune de Saint-Martin-Le-Vinoux.

Accueillis par le maire, Yannik Ollivier, et Ahmed Debza, adjoint chargé des affaires sociales, les 120 participants ont savouré un excellent menu dans une ambiance très conviviale.

Comme d'habitude, j'ai profité de l'occasion pour converser avec les convives.

■ INAUGURATION DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC – LUNDI 19 DÉCEMBRE À SAINT-HILAIRE DU TOUVET



Martin Hagenbourger, Directeur Réseau et Banque de La Poste en Isère, et Francis Gimbert, Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan m'ont convié à l'inauguration de la Maison des Services au public de Saint-Hilaire-du-Touvet, en présence d'Eliane Giraud, sénatrice, Flavie Rebotier conseillère départementale, Philippe Wack, maire de Saint-Hilaire, Christophe Riquet, maire de Saint-Pancrasse, Fabrice Serrano, maire de

Saint-Bernard-du-Touvet, Yves Dareau, Sous-Préfet de l'Isère et des représentants des différentes structures partenaires.

Cette maison, la première du genre dans la 5^e circonscription, réunit sous son toit les services de La Poste et de ses partenaires, Pôle Emploi, la Caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT), la CAF et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Dans mon intervention, j'ai rappelé que pour assurer la présence des services de proximité en zone de montagne ou en zone rurale et améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics, l'État, en relation avec les collectivités territoriales, a mis en place ces Maisons de services au public (MSAP).

Ces "Maisons" sont des espaces mutualisés qui regroupent en un lieu unique une gamme élargie de services à la population : aides et prestations sociales, emploi, insertion, accès aux droits, etc. Elles constituent de véritables lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers des services publics. Les usagers sont accueillis et accompagnés dans leurs démarches par un agent formé par les opérateurs.

L'intérêt de cette démarche consiste dans la mise en commun de moyens matériels et humains, qui optimisent la qualité des services rendus et améliorent la réponse aux besoins de la population.

Le financement des MSAP se répartit entre le porteur de projet (50%), ici la Communauté de Communes Le Grésivaudan, les opérateurs (25%) et l'État (25%).

Ce maillage des services publics sur les territoires ruraux s'inscrit dans la stratégie globale du Gouvernement de la réforme des territoires et de la nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020.

12,5 milliards d'euros seront mobilisés sur la période 2015-2020 pour répondre aux défis des territoires : garantir à tous l'égalité d'accès aux services, amplifier les capacités de développement des territoires ruraux, assurer la mise en réseau des territoires.

■ FERMETURE DE LA PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Les bureaux de la permanence parlementaire seront fermés du 28 au 30 décembre inclus.

En cas d'urgence, le secrétariat du Député Pierre Ribeaud est joignable par mail à l'adresse pribeaud@assemblee-nationale.fr

Rendez-vous la deuxième semaine de janvier pour la lettre d'actualité de la nouvelle année.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



[Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr